

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2021

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
Mesdames et Messieurs les échevin·e·s du Sport

Votre correspondant :
Caroline BÉGUIN
labeladeps@cfwb.be

A rappeler :

Vos réf :
Nos réf. :AL/CaB/ch/01102021

Annexes : 4

Objet : Label ADEPS Communes Sportives 2022

En octobre 2020, l'Adeps a lancé son appel à candidature « Label ADEPS Communes Sportives ». Alors qu'un rebond de la crise sanitaire débutait, celui-ci fut malgré tout un grand succès avec 128 candidatures pour ce label. Parmi celles-ci, 85 communes ont reçu un label 1 étoile, 2 étoiles ou 3 étoiles pour une durée de 3 ans.

L'appel à candidature « **Label ADEPS Communes Sportives** » 2022 est de nouveau ouvert à toutes les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc l'occasion pour toutes les communes ayant participé l'année dernière d'améliorer leur score et ainsi obtenir une première étoile ou une étoile supplémentaire. C'est également une opportunité pour toutes les nouvelles communes candidates de mettre en avant votre politique sportive.

Ce projet vise ainsi à promouvoir, via l'octroi d'un label ADEPS, la visibilité de l'offre sportive proposée, en toute autonomie, par chaque commune à ses citoyens en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette visibilité concerne surtout la diversité de l'offre sportive mise à la disposition de tous les citoyen·ne·s. L'octroi du label ADEPS à votre commune attestera le niveau de qualité de l'offre sportive proposée sur votre territoire et favorisera le partage d'idées innovantes, source d'enrichissement collectif.

Par ailleurs, le label ADEPS entend dès lors mettre en valeur vos initiatives communales permettant d'améliorer votre plan de mobilité douce.

Le but poursuivi est clairement de distinguer les communes qui mènent une politique de développement du sport :

- accessible à tous les citoyen·ne·s (hommes, femmes, enfants, aînés, personnes porteuses de handicap, personnes socialement isolées, ...)

- favorisant le recours à la mobilité douce ;
- tout en valorisant leurs infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures.

Vous trouverez ainsi en annexe l'appel à candidatures reprenant toutes les informations utiles telles que le cadre de l'action, ses objectifs, sa planification ou les modalités pour introduire votre candidature (au plus tard le 17 novembre 2021). Vous trouverez également le formulaire de candidature, son vade-mecum et la grille de cotation.

Nous espérons que vous serez de nouveau nombreux à adhérer à ce projet et à rentrer votre candidature.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les échevins, mes salutations distinguées.



Alain LAITAT

Administrateur général